



Par courriel, SDÉ et poste

Le 4 février 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télééc. : (514) 289-2007
Courriel : Tremblay.JeanOlivier@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi de la décision D-2016-011 (R-3699-2009 phase 2) par Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Votre dossier : R-3699-2009 / Notre dossier : R050153 JOT

Chère consœur,

La décision D-2016-011 rendue dans le dossier mentionné en objet le 26 janvier 2016 contient la conclusion suivante :

« La Régie de l'énergie [...] demande au Coordonnateur de lui indiquer le délai requis pour le dépôt de la version anglaise du Guide des sanctions au plus tard le 4 février 2016. »

En réponse à cette demande, le Coordonnateur évalue qu'il sera en mesure de fournir cette version anglaise au plus tard le 31 mars 2016.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)